



Carte grise et succession

Par **cathou87**, le **09/07/2017** à **12:45**

Bonjour,

Je possède une voiture qui a 10 ans et j'aimerais établir la carte grise également à ma fille en tant que co-titulaire.

J'ai un également un fils, au cas où je décède, cette voiture rentrera t'elle dans la succession ? où sera t'elle entièrement à ma fille ?

Merci de votre réponse, bien cordialement.

Par **morobar**, le **10/07/2017** à **17:39**

Ce n'est pas une bonne idée.

En cas de décès il sera impossible de muter la carte grise sans l'accord des héritiers, et la voiture sera réintégrée dans la succession.